

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-105

Séance du 29 Mars 2024

Date de convocation :
22 Mars 2024

Membres en exercice : 10
Présents : 9
Représentés : 1
Votants : 10
Exprimés : 10
Votes Pour : 10
Vote Contre : 0

Le 29 Mars 2024 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Leclerc, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mr Maison (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de communes 2024

Le Conseil Municipal accepte la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme de 2 745,78 €.

Cette participation fiscalisée est à l'adresse de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

